



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2023 DAE 179 - Subvention d'investissement (200.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réhabilitation (accessibilité universelle et transition énergétique) et l'attractivité de plusieurs locaux destinés à accueillir des commerces culturels et/ou de proximité.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le commerce, l'artisanat et les services de proximité sont des éléments majeurs pour le dynamisme et l'attractivité des quartiers parisiens. Ils sont aussi créateurs d'emplois et vecteurs de lien social et d'animation au quotidien.

Depuis le début de la mandature, une attention forte est portée par la Ville de Paris et ses bailleurs sociaux à l'implantation de commerces de proximité, en particulier ceux en lien avec la culture et les métiers de la création. Le GIE Paris Commerces ainsi que la SEMAEST (devenue SEM Paris Commerces en 2023) concourent au maintien et au dynamisme de ces commerces essentiels pour la diffusion de savoirs et savoir-faire auprès de tous les Parisiens.

Paris Habitat, aménageur et rénovateur urbain, gestionnaire locatif d'un patrimoine diversifié et premier bailleur social de la Ville de Paris, s'inscrit de longue date dans une action d'appui aux locaux en pied d'immeubles, via des projets de création, de rénovation et/ou de réaménagement de commerces en prise avec les priorités de la Ville, que sont notamment les commerces de biens et services culturels, les métiers d'art, ou encore le fabriqué à Paris.

En 2021, le Conseil de Paris a accompagné Paris Habitat en adoptant une première délibération pour le cofinancement de travaux de quatorze locaux commerciaux nécessitant d'importants travaux (remplacement de la devanture, pose d'un rideau métallique, isolation de la toiture, réfections intérieures...).

En 2023, poursuivant cette logique de renforcement de la commercialité et de l'attractivité de certains de ses pieds d'immeuble au profit de porteurs de projets de proximité, et afin de réduire le temps de vacance commerciale, Paris Habitat souhaite compléter ce dispositif en intégrant sept nouveaux locaux commerciaux à cette démarche de réhabilitation.

La Ville de Paris a demandé au bailleur de mener de front plusieurs objectifs, grâce en particulier à la rénovation de façades et/ou de vitrines, qui permettront à

la fois de se conformer aux normes d'accessibilité universelle et de réaliser de futures économies d'énergies tout en gagnant en esthétique global. Les locaux et les travaux à envisager sont les suivants :

- ♦ 126 boulevard Ney (Paris 18^e) : rénovation du clos et du couvert, en lien avec le projet d'aménagement du cinéma Ci'ney18 ;
- ♦ 9 rue des Couronnes (Paris 20^e) : rénovation du local avec remplacement de la vitrine;
- ♦ 46 boulevard Brune (Paris 14^e) : rénovation du local avant relocation avec remplacement de la vitrine ;
- ♦ 3 rue Péan (Paris 13^e) : remplacement des menuiseries extérieures;
- ♦ 16 rue de Santeuil (Paris 5^e) : remplacement du skydome et isolation des plafonds ;
- ♦ 34 Avenue de Versailles (Paris 16^e) : rénovation de la façade et travaux intérieurs;
- ♦ 48 rue de Wattignies (Paris 12^e) : rénovation du local avant relocation avec remplacement de la vitrine.

A l'exception du projet Ci'ney18, très conséquent en termes de surface, une subvention à hauteur de 60% du coût estimé des travaux est appliquée, les 40% restant étant à la charge de Paris Habitat.

Les locaux rénovés seront commercialisés par le GIE Paris Commerces en vue d'y implanter des commerces culturels, des métiers de la création, du Fabriqué à Paris, et/ou des commerces de proximité.

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose, de m'autoriser à signer une convention de partenariat 2023 avec Paris Habitat, prévoyant l'attribution d'une aide financière : 200.000 euros en investissement destinés à permettre aux pieds d'immeubles commerciaux ci-avant cités d'être rénovés sous un angle d'accessibilité universelle et de transition énergétique et ainsi de retrouver rapidement une forte attractivité, laquelle contribuera à la diversité commerciale et au dynamisme économique de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris